



Résolution 651 (1977)¹

Réponse au neuvième rapport biennal de la FAO

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris note du 9^e rapport biennal de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Doc. 3882), et du rapport de sa commission de l'agriculture y portant réponse (Doc. 3938) ;
2. Rappelant sa [Résolution 583 \(1973\)](#), sur la Conférence alimentaire mondiale, et sa [Résolution 623 \(1976\)](#), portant réponse au 5^e rapport sur les activités du Programme alimentaire mondial ;
3. Remerciant la FAO de son rapport très complet, et du clair exposé de ses activités techniques, notamment en Europe ;
4. Se félicitant de l'augmentation de 54 % des dépenses pour les années 1976 et 1977, ce qui porte le budget total à 167 millions de dollars, mais déplorant que plus de deux tiers de l'augmentation budgétaire de la dernière décennie aient été absorbés par l'inflation, laissant moins d'un tiers au développement réel du programme ;
5. Notant avec satisfaction le rôle positif que jouent les pays européens dans l'aide au développement, surtout en ce qui concerne le transfert du savoir et de la technologie aux pays en voie de développement ;
6. Considérant que la production alimentaire mondiale a augmenté de 2 % de 1974 à 1975, et que la population mondiale s'est accrue dans les mêmes proportions, ce qui fait que dans certaines parties du monde, notamment en Afrique, la ration alimentaire moyenne par habitant, déjà trop faible, reste encore en dessous du niveau moyen acceptable ;
7. Notant avec inquiétude que, pour la première fois depuis 1939, l'utilisation d'engrais au niveau mondial a marqué un fléchissement en 1974-1975 ;
8. Gravement préoccupée par le déclin manifeste des ressources halieutiques ;
9. Inquiète de l'augmentation critique de 17 % en 1975 des prix alimentaires dans les pays développés, et de ses conséquences sur les personnes à faible revenu ;
10. Etant d'avis que des techniques agricoles relativement simples conviennent mieux aux petits exploitants des pays en voie de développement ;
11. Rappelant que la sécurité de l'agriculture est la clé de la sécurité alimentaire, et qu'il faut à cette fin rentabiliser l'agriculture en assurant aux agriculteurs une juste rémunération dans le cadre même des politiques de sécurité alimentaire mondiales ;
12. Soulignant que les plans d'utilisation des terres et les politiques alimentaires doivent être étroitement liés dans chaque pays,

1. Voir [Doc. 3938](#), rapport de la commission de l'agriculture. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 18 mars 1977.



13. Souhaite que tous les Etats membres de la FAO insistent auprès de l'URSS et de la République Démocratique Allemande pour qu'elles adhèrent à l'Organisation et coopèrent ainsi pleinement à la stratégie alimentaire mondiale, en divulguant en particulier les statistiques agricoles fondamentales, afin que la pénurie imprévue de certains produits ne déséquilibre pas les marchés mondiaux, et rappelle que seuls ces deux pays ont refusé d'adhérer ;

14. Souligne l'importance des trois points suivants, qui devraient faire l'objet d'une action prioritaire :

l'amélioration de l'aide technique ;

la poursuite de la libéralisation du commerce international ;

l'élaboration des mesures nécessaires pour apporter l'aide alimentaire à ceux qui en ont besoin ;

15. Souligne qu'en dépit des efforts entrepris pour développer la production alimentaire mondiale dans les années à venir, et même si aucune catastrophe climatique ne se produit et si les objectifs sont atteints, dans dix ans le monde sera incapable de s'alimenter si l'on ne parvient pas à limiter l'expansion démographique ;

16. Invite tous ses membres à exhorter leurs parlements et gouvernements respectifs à prendre toutes les mesures propres à renforcer l'action de la FAO :

en sollicitant l'adhésion de pays non membres ;

en veillant à ce que tous les pays atteignent le niveau de contribution correspondant à l'objectif fixé par la FAO ;

en maximisant leur production alimentaire nationale avec l'appui du gouvernement ;

en favorisant le développement des fermes marines, et en mettant fin aux pêches abusives pratiquées par certains pays, qui mettent en péril le renouvellement des espèces.